

162 chemin de Greignac

07240 vernoux en Vivarais

Responsable :

Mme Courgey Delphine

06 66 34 80 74

Mail : camping@croixbleue.fr

FORMULAIRE DE RESERVATION 2026

Les réservations se font du dimanche au Dimanche

Date d'ouverture : du 28/06/2026 au 23/08/2026

A envoyer à l'adresse suivante :

Camping Croix Bleue
136 impasse Paul Eluard
69400 Arnas

Votre séjour

Date d'arrivé :

Date de départ :

Composition de votre famille

NOM	PRENOM	AGE des enfants uniquement

Animaux Chien, Chat et autres

NOM et Type de l'animal	n° tatouage ou puce	Date de vaccination

Coordonnées

Adresse :

Code postal :

Ville :

N° téléphone :

Mail :

Je vous confirmerai par Mail la réception de votre réservation

Versement ARRHES

Réservation		ARRHES 50€ par semaine réservé		
Pour	Caravane(s)	50€ x	semaines =	€

Toute réservation non accompagnée des Arrhes ne sera pas prise en compte.

Merci de votre compréhension

Date : / / 2026

Signature :

CONDITIONS GENERALES DE RESERVATION ET DE LOCATION.

1: réservation accepté seulement avec ce formulaire à renvoyer uniquement par courrier à l'adresse indiqué.
Impérativement accompagné des Arrhes

2 : Les Arrhes sont à régler - par chèque signé à l'ordre CAMPING CROIX BLEUE
Ou - par virement à l'IBAN ci dessous.

*Société Française de la Croix Bleue
Section camping
IBAN : FR76 1027 8062 1900 0209 4051 905*

3 : Les chèques vacances ANCV sont acceptés à condition que votre nom et adresse y figurent, ainsi que le nom de l'entreprise ou de l'administration qui le délivrent.

4 : Tout locataire prend connaissance du règlement intérieur affiché à l'entrée du camping, et le fait respecter par les personnes qui l'accompagnent.

5 : La responsable du camping se réserve le droit de refuser une réservation, d'expulser quiconque causerait des nuisances, de modifier ou de supprimer tout aménagement.

6 : La Croix Bleue ne peut, en aucun cas, être tenue responsable des pertes d'objets, vols, blessures ou dommage pouvant survenir aux vacanciers ou à leurs biens pendant leur séjour .

7 : Les services vétérinaires de l'Ardèche imposent le tatouage et la vaccination de nos compagnons.

ATTENTION : à votre arrivée sur le camping vous devez présenter au responsable, le carnet de vaccination, Sans présentation des documents vous ne pourrez séjourner sur le camping.

Votre animal doit être attaché ou tenu en laisse lors de votre séjour.

Merci et à bientôt !!

Delphine Courgey
Présidente du camping